

**Korir Issa**

---

**From:** Rosemary Tollo <rosemary.tollo@gmail.com>  
**Sent:** 29 November 2024 20:23  
**To:** Korir Issa; Mary Wasike  
**Subject:** Fwd: ICC Office of the Prosecutor publishes new Policy on Slavery Crimes

Korir, please work on this -- as a news story

----- Forwarded message -----

**From:** **International Criminal Court** <[info@info.icc-cpi.int](mailto:info@info.icc-cpi.int)>  
**Date:** Mon, Dec 2, 2024 at 4:26 PM  
**Subject:** ICC Office of the Prosecutor publishes new Policy on Slavery Crimes  
**To:** [rosemary.tollo@gmail.com](mailto:rosemary.tollo@gmail.com) <[rosemary.tollo@gmail.com](mailto:rosemary.tollo@gmail.com)>



[English](#)  
[Français](#)

## **ICC Office of the Prosecutor publishes new Policy on Slavery Crimes: Statement by Prosecutor Karim A.A. Khan KC**

Statement: 2 December 2024

*Versions française ci-dessous*



The ICC Office of the Prosecutor launched its Policy on Slavery Crimes on 2 December 2024 on the sidelines of the Assembly of States Parties at the World Forum, The Hague.

Today, on the International Day for the Abolition of Slavery, my Office launched a new [Policy on Slavery Crimes](#).

Seeking to enhance our understanding, investigation and prosecution of slavery crimes under the Rome Statute, this represents the first policy of its kind issued by an international court or tribunal.

Landmark historical legal decisions from the Nuremberg and Tokyo judgements to more recent cases of the ICC including [Ntaganda](#) (*Situation in the Democratic Republic of the Congo*) and [Ongwen](#) (*Situation in Uganda*) have recognised slavery crimes as war crimes and as crimes against humanity.

While slavery crimes have a long history, they, unfortunately, are not a thing of the past. Slavery or enslavement is committed whenever there is an exercise of powers attaching to the rights of ownership over one or more persons.

This new Policy sets out the scope of slavery crimes under the Rome Statute. It will guide the Office to properly investigate and prosecute the full character of enslavement and sexual slavery as crimes against humanity, and sexual slavery as war crimes, while acknowledging that

slavery crimes can take myriad forms. It will inform every step of the Office’s work on slavery crimes: from preliminary examination to investigations, submissions before the Court, and interactions with survivors.

This Policy also identifies key principles essential to the Office’s work at all stages, including the emphasis on survivor-centered and trauma-informed approaches, intersectionality, gender- and child-competent practices, contextualization and full and faithful characterisation. It addresses common misconceptions, while seeking to situate contemporary slavery crimes within their historical and cultural perspectives.



Slavery crimes can intersect with other Rome Statute crimes in a number of ways. They are often gender-based crimes and can overlap with crimes against and affecting children. This new Policy is also harmonised with the [2022 Policy on the Crime of Gender Persecution](#), the [2023 Policy on Gender-Based Crimes](#) and the [2023 Policy on Children](#), and other relevant OTP guidance, to allow for comprehensive and consistent approaches to the Office’s work.

Today’s publication is the latest effort by my Office to prioritise seeking redress for slavery crimes. Marshalling the successful outcome in the *Ongwen* case, the Office has dedicated specific attention to slavery crimes by appointing a Special Adviser for Slavery Crimes, Professor

[Patricia V. Sellers](#), establishing networks with our national and international partners in accountability and reviewing our charging practices across various situations.

I would like to express my gratitude to Prof. Sellers for leading the policy review process, guided by Deputy Prosecutor Nazhat Shameem Khan and supported by a core team of staff. The Office undertook a comprehensive consultation process involving staff and engaging more than 150 external experts from over 50 countries, including survivor communities, civil society organisations, advocates, academics, national authorities, international organisations, investigative mechanisms and other justice actors. I am deeply grateful for their contribution and their willingness to share their expertise and insights during the Policy's development.

I am confident that this Policy will enhance my Office's efforts to seek justice for those enslaved in the context of armed conflict, crimes against humanity, or genocide. I hope that it will significantly contribute to the progressive development of the international jurisprudence and best practices to further accountability, redress and non-repetition of slavery crimes.

**More information:**

[Questions and Answers: The ICC Office of the Prosecutor's Policy on Slavery Crimes](#)

[Policy on Slavery Crimes](#)

**Le Bureau du Procureur de la CPI publie un nouveau Document de politique générale relatif aux crimes d'esclavage : déclaration du Procureur Karim A.A. Khan KC**

Déclaration : 2 décembre 2024



Le Bureau du Procureur de la CPI a lancé son Document de politique générale relatif aux crimes d'esclavage le 2 décembre 2024 en marge de l'Assemblée des États parties au Forum mondial de La Haye.

En cette Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, mon Bureau a lancé un nouveau [Document de politique générale relatif aux crimes d'esclavage](#).

Cette politique générale, qui vise à approfondir notre compréhension des crimes d'esclavage visés par le Statut de Rome et à nous doter des outils nécessaires aux enquêtes relatives à ces crimes et à la poursuite de leurs auteurs, est la première du genre à être élaborée par une cour ou un tribunal international.

Des décisions judiciaires historiques prononcées lors des procès de Nuremberg et de Tokyo et, plus récemment, dans des affaires portées devant la CPI, comme l'affaire [Ntaganda](#) (*Situation en République démocratique du Congo*) et l'affaire [Ongwen](#) (*Situation en Ouganda*), ont reconnu les crimes d'esclavage comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Même si les crimes d'esclavage existent depuis la nuit des temps, ils n'appartiennent malheureusement pas au passé. Dès qu'il y a exercice de pouvoirs liés au droit de propriété sur une ou plusieurs personnes, il y a esclavage ou réduction en esclavage.

Cette nouvelle politique générale énonce les éléments constitutifs des crimes d'esclavage en vertu du Statut de Rome. Elle aidera le Bureau à accomplir pleinement et efficacement sa mission, à savoir enquêter sur toutes les formes de réduction en esclavage et d'esclavage sexuel en tant que crimes contre l'humanité et d'esclavage sexuel en tant que crime de guerre, tout en reconnaissant que les crimes d'esclavage peuvent se présenter sous de multiples formes. Elle le guidera à chaque étape de son travail sur les crimes d'esclavage, que ce soit dans le cadre de l'examen préliminaire, des enquêtes, des poursuites qui seront engagées et des échanges avec les survivant(e)s.

Cette politique générale identifie également des principes essentiels à appliquer à chaque étape du travail du Bureau, notamment la prise en compte d'une approche centrée sur les survivant(e)s et tenant compte des traumatismes subis, de l'intersectionnalité, du recours à des pratiques tenant compte du genre et adaptées aux besoins des enfants, de la contextualisation et de la qualification complète et fidèle des crimes. Elle aborde des idées fausses répandues tout en s'efforçant de replacer les crimes d'esclavage contemporain dans leur contexte historique et culturel.



Les crimes d'esclavage peuvent se recouper de plusieurs façons avec d'autres crimes relevant du Statut de Rome. Ce sont souvent des crimes liés au genre, qui peuvent se recouper avec les crimes visant et

touchant les enfants. Cette nouvelle politique générale est donc aussi alignée sur le [Document de politique générale relatif au crime de persécution liée au genre \(2022\)](#), le [Document de politique générale relatif aux crimes liés au genre \(2023\)](#) et le [Document de politique générale relatif aux enfants \(2023\)](#), ainsi que sur d'autres orientations pertinentes du Bureau, de façon à lui permettre de mener ses activités selon une approche globale et cohérente.

Le lancement de cette publication en ce jour est le fruit des derniers efforts déployés par mon Bureau pour accorder la priorité aux crimes d'esclavage dans ses enquêtes et ses poursuites. À la suite des condamnations prononcées dans l'affaire *Ongwen*, le Bureau a accordé une attention particulière aux crimes d'esclavage en nommant une conseillère spéciale pour les crimes d'esclavage, [Patricia V. Sellers](#), en instaurant des mécanismes de coopération avec nos partenaires nationaux et internationaux pour que soient traduits en justice les auteurs de ces crimes et en modifiant les pratiques en vigueur en matière de poursuites dans différentes situations.

Je tiens à remercier Patricia V. Sellers d'avoir mené le processus de révision de la politique générale, guidée par la Procureure adjointe Nazhat Shameem Khan et avec le soutien d'une équipe dédiée au sein du Bureau. Le Bureau a entrepris un vaste processus de consultation faisant intervenir des membres du personnel et plus de 150 experts externes issus de plus de 50 pays, représentant notamment des communautés de survivant(e)s, des organisations de la société civile, des associations de défense, des organisations internationales, des mécanismes d'enquêtes, des autorités nationales, mais aussi des universitaires ainsi que d'autres acteurs de la justice. Je leur suis profondément reconnaissant de l'aide apportée et de leur volonté de partager leur expertise, ce qui a permis à cette politique générale de voir le jour.

Je suis convaincu que cette politique générale renforcera l'action de mon Bureau afin d'obtenir justice pour les personnes réduites en esclavage dans le cadre d'un conflit armé, de crimes contre l'humanité ou d'un génocide. J'espère qu'elle contribuera sensiblement à l'élaboration d'une jurisprudence internationale et de bonnes pratiques

visant à assurer la poursuite des auteurs de crimes d'esclavage, l'obtention de réparations pour les victimes de ces crimes et la non-répétition de ces derniers.

**Pour en savoir plus :**

**Questions et réponses : le Document de politique générale du Bureau du Procureur de la CPI relatif aux crimes d'esclavage**

**Document de politique générale relatif aux crimes d'esclavage**



*For further details on "preliminary examinations" and "situations and cases" before the Court, click [here](#), and [here](#).  
Contact: [OTPNewsDesk@icc-cpi.int](mailto:OTPNewsDesk@icc-cpi.int)*

*Pour plus de détails sur les « examens préliminaires » et les « situations et affaires » portées devant la Cour, veuillez cliquer [ici](#) et [ici](#). Contact: [OTPNewsDesk@icc-cpi.int](mailto:OTPNewsDesk@icc-cpi.int)*

+31 (0)70 515-9152; +31 (0)6 46448938

Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, The Hague | La Haye,  
The Netherlands | Pays-Bas

To update your details or change your subscription preferences, please click [here](#)

Vous pouvez mettre à jour vos informations personnelles, choisir vos abonnements et préférences au lien [ici](#)